

Règlement et demande d'indemnisation des commerces de détail de jour et des établissements HORECA

Le conseil communal a voté le 16 novembre 2020 les modalités pour l'indemnisation en faveur des commerces de détail de jour et des établissements HORECA, en cas de travaux publics impactant l'activité desdits commerces et établissements et pour lesquels la ville de Tournai est maître d'ouvrage.

Télécharger le [Règlement et demande d'indemnisation des commerces de détail de jour et des établissements HORECA](#)